

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

Le 8 septembre 2014 à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune d'OBJAT (dûment convoqué le 05 septembre 2014) s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Philippe VIDAU, Maire.

Etaient présents : MM. VIDAU - JUGIE - DONZEAU - Mmes PASCAREL - FAURE - MM. LABORIE - TOULEMON - Mme GENESTE - M. PERRIER - Mme FAYAUD - MM. COUDERT - FERAL - FRICHETEAU - BELBEZIER - Mmes BRUNERIE - TRALEGLISE - MARRAGOU - SARTOU - ANTOINE - MM. DECEMME - ROUMAZEILLE - Mme PONTHER - M. BONNET - Mme DE CARVALHO-PEYROUT

Etaient excusés : M. LAMBERT - Mme DAUVERGNE - Mme DALY

Procurations :

- Mme DAUVERGNE donne pouvoir à M. VIDAU
 - Mme DALY donne pouvoir à Mme FAYAUD
-

M. Jean-Pierre LABORIE est nommé Secrétaire de séance.

M. le Maire relate les faits qui ont conduit à convoquer le Conseil Municipal en urgence. C'est à l'unanimité que le Conseil Municipal approuve cette décision. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Au cours de cette séance a été examiné le dossier suivant :

1. Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société TDF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune d'Objat n'a pas souhaité renouveler le bail consenti à TDF pour le louage d'un terrain, sis avenue du Conseiller Coudert, à proximité de la gare et de l'école maternelle, section BD n°331 et 332 par délibération du 25 Août 2011, sur lequel était implanté un pylône de téléphonie mobile.

Depuis cette dénonciation, de nombreux litiges sont nés avec ladite société. Des procédures ont alors été engagées par les deux parties pour régler ce dossier.

Parallèlement, la société TDF a implanté une antenne relais de téléphonie mobile à Puy Faye, malgré la dangerosité de la colline.

Aujourd'hui, après une rencontre entre la commune d'Objat et la société TDF en présence de M. Guy Mascrès, Sous-Préfet de l'arrondissement de Brive, à la Sous-Préfecture de BRIVE le 04 Septembre 2014, un protocole d'accord transactionnel a été rédigé afin de régler tous les litiges entre les deux parties.

Monsieur le Maire donne lecture du protocole d'accord transactionnel.

Il en résulte que plusieurs sites ont été proposés à la société TDF et que, pour des raisons techniques et d'aménagement, le site d'Eguizier soit privilégié par la Société TDF.

Les propositions à acter par le Conseil Municipal sont donc les suivantes :

- Acheter le terrain d'Eguizier,
- Procéder avec TDF à l'échange de terrains entre Puy Faye et Eguizier pour l'euro symbolique,
- Le démontage de l'antenne du site de l'école maternelle,
- La réalisation d'une étude complémentaire BRGM d'un coût de 23 600 € TTC subventionnable à hauteur de 50 % par le Fonds « Barnier ».

Monsieur le Maire a ouvert le débat s'apprêtant à répondre aux questions de l'assemblée ;

Monsieur BONNET s'est félicité de cet accord, a félicité Monsieur le Maire d'avoir négocié avec le Sous-Préfet de Brive pour que soit signé un accord transactionnel à intervenir avec la Société TDF. De même qu'il a validé l'idée que la Commune soit propriétaire du terrain de Puy Faye.

Monsieur ROUMAZEILLE se félicite de la transaction qui permet de sortir de plusieurs années de difficultés.

Monsieur DONZEAU rappelle qu'en ce qui concerne le permis de construire de l'implantation de l'antenne sur le site d'Eguizier, il s'engage à convoquer une commission d'urbanisme en urgence pour traiter le dossier.

Monsieur TOULEMON considère qu'il a été mis en exergue les problèmes de cette colline et les risques encourus rappelant la nécessité de réaliser cette étude complémentaire.

En conclusion, Monsieur le Maire, soumet au vote les propositions rappelées ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a autorisé la signature du protocole d'accord transactionnel avec la Société TDF, a accepté l'achat du terrain Eguizier et son échange avec celui de Puy Faye, a adopté le lancement d'une étude.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 00.